

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **19/10/2017**

Date d'affichage : **26/10/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 26 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 26 octobre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Carole RUIZ -

POUVOIRS :

Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Marc Étienne LANSADÉ / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Patricia PENCHENAT à Rémy FÉLIX / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO / Frédéric LACOUR à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2012/079 en date du 26 juin 2012, le Conseil municipal a décidé de conclure avec l'Etablissement Public Foncier PACA une convention d'intervention foncière sur le site de la maison de retraite Peirin dans le but de permettre à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Peirin la construction d'un nouvel établissement conforme aux normes actuelles.

Par cette convention, l'Etablissement Public Foncier PACA était chargé dans une première phase, d'une mission d'impulsion foncière (études préalable et portage foncier), et en seconde phase, d'une mission de réalisation sur le secteur dans l'objectif de réaliser une résidence pour saisonniers et des logements permanents.

N° 2017/110

RACHAT DU SITE DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE PEIRIN

CM 26/10/2017

N° 2017/110

RACHAT DU SITE DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE PEIRIN

Cette convention a été signée par les parties en date du le 23 juillet 2012.

Par suite, l'EPF PACA a ainsi acquis le 28 mars 2014 les parcelles cadastrées section AO 275/277/523 sises place de la liberté à Cogolin, à l'EHPAD Peirin, réunies par la suite en une parcelle cadastrée AO 585.

L'EPF PACA avait, en parallèle de cette acquisition, lancé une consultation d'opérateurs dans le cadre d'un projet prévoyant des logements locatifs sociaux mais celle-ci, au regard de la complexité du site, s'est avérée infructueuse. L'EPF PACA a donc sollicité la commune pour le rachat du site.

Toutefois, le site n'ayant été libéré qu'en juillet 2016 et des problématiques liées à l'origine de propriété ayant été soulevées, il s'est avéré nécessaire de proroger par avenant la convention d'une année en vue de régulariser la situation juridique de ce site, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Depuis, les parties se sont entendues pour confirmer le caractère définitif et incommutable de la vente opérée par l'EHPAD PEIRIN au profit de l'EPF PACA suivant acte du 28 mars 2014.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver le rachat de l'immeuble à l'EPF PACA dans les conditions prévues par la convention d'intervention foncière.

Il est rappelé que la Division France Domaine avait estimé la valeur vénale de ce bien à 1 985 000 €, par avis n° 2015-042V2289 en date du 28 décembre 2015 et a été saisi d'une demande d'actualisation en date du 5 octobre 2017.

Il est donc proposé au Conseil municipal ;

- d'approuver le rachat de l'immeuble sis 2 place de la Liberté, cadastré parcelle AO 585 d'une superficie totale de 1 648 m² à l'EPF PACA au prix principal de 2 000 000 € auquel s'ajoutent les frais de gestion et la TVA, soit à ce jour 2 184 069,47 €, payable au plus tard le 30 mars 2018,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de rendre effective cette décision.

Vu la délibération n° 2012/079 en date du 26 juin 2012 approuvant la signature d'une convention d'intervention foncière sur le site de la maison de retraite Peirin avec l'Etablissement Public Foncier PACA,
Vu la délibération n° 2016/248 en date du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant de prorogation de ladite convention ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2017

Reçu en préfecture le 30/10/2017

Affiché le **31/11/2017** N° **2017/1285**

ID : 083-218300424-20171026-DELIB2017_110-DE

CM 26/10/2017

N° 2017/110

RACHAT DU SITE DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE PEIRIN

Vu l'avis de la Division France Domaine de la DGFIP n° 2015-042V2289 en date du 28 décembre 2015 estimant la valeur vénale de ce bien à 1 985 000 €, et sous réserve de l'actualisation de cet avis,
Vu le projet d'acte ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le rachat de l'immeuble sis 2 place de la Liberté, cadastré parcelle AO 585 d'une superficie totale de 1 648 m² à l'EPF PACA au prix principal de 2 000 000 € auquel s'ajoutent les frais de gestion et la TVA, soit à ce jour 2 184 069,47 €, payable au plus tard le 30 mars 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de rendre effective cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 30 POUR - 2 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

